



THIONVILLE &gt; FENSCH

## SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 20 octobre 2017 à 18 h, après convocation légale

Sous la Présidence de M. MIZZON Jean-Marie

### Etaient présents :

M. THOUVENIN J.-Marie	M. ZENNER Bernard	M. BARBE Jérôme	M. HERGAT Michel
M. BALCERZAK Roland	Mme CONTRERAS Céline	M. PETERMANN Mathieu	Mme FRIIO Marie-Rose
M. LORENTZ Maurice	M. NOEL Guy	Mme CEDAT-VERGNE N.	M. LAVALLEE J.-Pierre
M. LEUBE Michel	M. VUILLEMARD Patrick	M. ANDRE René	M. CHRISTNACKER Daniel
M. DORVEAUX Lionel	M. FERRERO Marc	M. GANDECKI Claude	M. KLOP Jean
M. LOUIS Jean-Charles	Mme RENAUX Patricia	M. SAPIN Bruno	M. SCHREIBER Roger
M. WALTER Jean-Marie	M. GREINER Philippe	M. HEYERT Jean-Marc	M. HOLSENBURGER A.
M. JURCZAK Serge	M. MEDVES Jean-François	Mme SPERANDIO F.	M. TOCZEK Jean-Paul

### Procurations :

Mme ZYDEK Christine	a donné procuration à	M. NOEL Guy
M. SZUREK Michel		M. LORENTZ Maurice
M. VOUIN Jean-Pierre		M. VUILLEMARD Patrick
M. BECKER Patrick		M. SCHREIBER Roger
M. SCHITZ Denis		M. FERRERO Marc
M. LAVAUT José		M. HEYERT Jean-Marc
M. BOGUET Henri		M. MIZZON Jean-Marie
Mme KHAMASSI Kheira		M. JURCZAK Serge
M. TARILLON Philippe		M. MEDVES Jean-François
Mme BRIER Marcelle		M. ANDRE René

### Absents excusés :

M. LANGENFELD Guy	M. IORIO Antoine	M. WANNINGER J.-Marc
M. BROUILLET Laurent	Mme FICARRA Béatrice	M. PERON Patrick
M. PERLATI Daniel	M. CINO Frédéric	M. BAUR Denis
M. DI BARTOLOMEO R.	Mme SASSELLA Sylvie	

### Absents non excusés:

M. LEBOURG Gérald	M. LATTWEIN Jean-François	M. FRIJO Antoine
Mme VENTOLINI F.	M. OCTAVE Henri	

**Début de séance à 18h11 :**

**Membres en exercice : 52**  
**Présents : 28**  
**Procurations : 8**  
**Absents : 16**

Installation au point 3 des 7 délégués de Bertrange, Guénange et Stuckange.

**A partir du point 4 :**

**Membres en exercice : 59**  
**Présents : 32**  
**Procurations : 10**  
**Absents : 17**

Arrivée de M. LAVAULLEE au cours du point 8.

**A partir du point 8 et jusqu'à la fin de la séance :**

**Membres en exercice : 59**  
**Présents : 33**  
**Procurations : 10**  
**Absents : 16**

La séance est levée à 18h49.

**Assistaient en outre :**

Mme COLNOT Isabelle, directrice générale du SMiTU  
M. ANDRE Cédric, directeur Adjoint du SMiTU  
M. VAUTRELLE Alexandre, juriste du SMiTU  
M. DIMEL Sébastien, responsable des finances du SMiTU,  
Mme SCHLIENGER Sylvaine, chargée de mission PDU et Citézen du SMiTU  
Mme BERNASSOLA Nathalie, chargée de mission Communication du SMiTU  
Mme RAGNI Sandrine, secrétaire assistante du SMiTU

## POINT I.8 – DELIBERATION N° 2017/56 - BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE SUR LE PROJET CITEZEN

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Le projet Citézen vise à faciliter les déplacements, favoriser le développement économique et améliorer le cadre de vie du territoire. Il consiste en la réalisation de deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) qui desserviront les villes d'Hayange, Serémange-Erzange, Florange, Terville, Thionville, Yutz et Basse-Ham.

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, le projet Citézen doit connaître une concertation préalable à l'enquête publique.

Au cours de la séance du 4 avril 2017, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports Thionville Fensch (SMiTU) a approuvé les modalités du dispositif d'information et de participation proposé aux participants, encadré par deux réunions publiques, trois réunions commerçants (sur invitation) et cinq rencontres de proximité.

La concertation relative au projet Citézen s'est déroulée du 28 août au 27 septembre 2017.

Le bilan de la concertation présente le fruit des échanges avec le public, ainsi que les contributions apportées par les acteurs impliqués. Il nourrira la poursuite du projet.

De cette concertation, le SMiTU retient les éléments suivants :

- **L'opportunité du projet Citézen est confirmée**, reconnue et partagée par les participants.
- Afin d'assurer la bonne réalisation du projet Citézen, **le financement et le planning de réalisation** associé devront être sécurisés.
- Les caractéristiques techniques et de service du projet Citézen ont également fait l'objet d'un consensus. Il est attendu que le projet Citézen garantisse la **qualité de service** et la **fiabilité du temps de parcours** et qu'il participe à **l'amélioration de l'ensemble du réseau**.
- Les participants souhaitent une **amélioration du réseau actuel Citéline**. Le SMiTU, en sa qualité d'Autorité organisatrice de la mobilité durable, devra travailler en étroite collaboration avec Trans Fensch afin d'apporter prochainement des réponses.
- Lors des étapes à venir, le SMiTU poursuivra **le dialogue avec les acteurs** du territoire, notamment par une démarche volontariste en matière d'accompagnement durant la phase travaux.

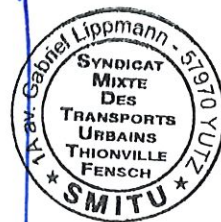
Il est proposé au Comité Syndical de valider le bilan de la concertation publique préalable sur le projet Citézen annexé à ce présent rapport.

Le Bureau Syndical en date du 5 octobre 2017 ainsi que la commission TCSP en date du 9 octobre 2017 ont donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, valide le bilan de la concertation préalable du projet Citézen.

Pour extrait conforme,  
A Yutz, le 20 octobre 2017  
Le Président

Jean-Marie MIZZON



PUBLIÉ-NOTIFIÉ  
Le ... 23/10/17 .....  
Le Président du SMITU